



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

catégorie A

Question écrite n° 127275

Texte de la question

M. Guillaume Garot attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur l'évolution statutaire en catégorie A de la profession infirmière à l'éducation nationale. Le Gouvernement s'est engagé à revaloriser la carrière des infirmiers et infirmières par un passage en catégorie A. À ce jour les 7 700 infirmiers de l'éducation nationale ne bénéficient toujours pas de cette mesure. L'enjeu consiste pourtant à renforcer l'attractivité d'une profession qui ne bénéficie que de peu de perspectives d'évolution de carrière. Premier acteur de santé de proximité, le rôle des infirmières scolaires est essentiel, notamment dans les zones rurales où l'accès au soin est parfois difficile. En plus de prodiguer les soins d'urgence, de recevoir les élèves en mal-être ou d'organiser des ateliers d'éducation à la santé, les infirmières scolaires sont chargées de certains examens médicaux obligatoires pour les élèves. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser le calendrier de mise en oeuvre de cette mesure attendue par les professionnels de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Garot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127275

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 898

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)